AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-4-78353791

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE"
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35000 RENNES - Tél. (99) 36-01-74

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

Sous-Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-94

Imprimerie de la station "Bretagne" - Directeur-Gérant : P. JOURNET — Numéro du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 528 AD

BULLETIN N° 79 12 AVRIL 1978

LUTTE CONTRE LES MALADIES DES CEREALES EN VEGETATION

Les dégâts provoqués par les maladies des céréales varient considérablement suivant l'année, la région et les caractéristiques propres à chaque parcelle. D'autre part, les méthodes de lutte à envisager dépendent du type d'affection rencontrée.

Avant de décider d'une intervention, il convient d'apprécier l'état sanitaire de la culture, ainsi que le risque d'évolution lié à la situation considérée. La rentabilité d'un traitement fongicide est en effet loin d'être toujours assurée.

I - MALADIES DU BLE

1.1 - Maladies du pied

Les fongicides présentent une efficacité moyenne contre la fusariose, pratiquement nulle contre le rhizoctone. Par contre, le piétin-verse compte parmi les maladies qui valorisent le mieux un traitement sur blé.

Les facteurs qui favorisent l'évolution de ces maladies sont les suivants :

- hiver doux et humide (climat habituel de notre région)
- précédent céréales
- date de semis précoce
- semis dense et profond
- fumure azotée importante

Lorsque ces conditions sont réunies, une intervention est préconisée en début de montaison (stade 2 noeuds) dès que 20 % des talles portent des symptômes.

Il est souhaitable d'utiliser une spécialité associant un benzimidazole (bénomyl, carbendazime, méthylthiophanate ou thiabendazole) à une autre matière active qui protègera également la culture contre les maladies du feuillage, durant la montaison.

1.2 - Maladies du feuillage et de l'épi

1.2.1 - Oïdium

Il présente rarement un caractère de réelle gravité sur blé. Un traitement se justifie toutefois à l'épiaison, particulièrement sur les variétés sensibles (Clément), quand les deux dernières feuilles sont atteintes sur plus de 20 à 30 % de leur surface.

Les spécialités polyvalentes sont préférées aux spécifiques afin d'éviter que d'autres maladies ne se développent ultérieurement sur le "terrain" libéré par l'Oïdium.

Une matière active, le triadiméfon, a donné d'excellents résultats en 1977, grâce à sa longue rémanence.

1.2.2 - Rouille jaune

Elle peut provoquer des dégâts très importants en raison de sa grande vitesse de développement. Il est nécessaire d'intervenir dès l'apparition des premiers symptômes, à partir du début de la montaison.

.../...

P.122

Les seules matières actives utilisables sont : oxycarboxine, triadiméfon, tridémorphe + manèbe et triforine + manèbe.

1.2.3 - Rouille brune

Son développement intervient plus tard, à l'épiaison. Un traitement peut alors être réalisé avec une spécialité contenant triadiméfon, tridémorphe, triforine. Les associations de mancozèbe ou de manèbe avec une autre matière active sont aptes à limiter cette affection quand la progression n'est pas trop rapide.

1.2.4 - Fusariose et septoriose

Ces deux maladies provoquent des dégâts lorsqu'elles se développent sur épi. Il convient d'intervenir à l'épiaison en période de pluies d'orage favorables à leur développement, et lorsque des taches de septoriose sur les feuilles supérieures ou des attaques de fusariose au pied ont déjà été observées dans les cultures.

Les spécialités conseillées sont à base de bénomyl, carbendazime, méthylthiophanate ou thiabendazole.

II - MALADIES SUR ORGES D'HIVER

2.1 - Maladies du pied

Une application est envisageable dans les mêmes conditions que pour le blé.

2.2 - Maladies du feuillage et de l'épi

2.2.1 - Oïdium

Cette maladie a un effet dépressif plus marqué sur l'orge que sur le blé. Le traitement est préconisé en cas d'attaque favorisée par une forte densité et une fumure azotée élevée.

L'application peut se situer au stade 1 à 2 noeuds, en accordant la préférence aux spécialités également efficaces contre les maladies du pied, ou au gonflement, en ne visant plus alors que les seules maladies du feuillage et de l'épi.

2.2.2 - Rhynchosporiose

Un développement exceptionnel a été observé en 1977 en raison de l'humidité et de la fraicheur du printemps.

En cas de forte attaque, il est possible d'utiliser au stade 1 ou 2 noeuds, et surtout au gonflement, un benzimidazole ou triadiméfon ou manèbe + triforine ou captafol + éthyrimol.

III - ORGE DE PRINTEMPS

Cette culture rentabilise rarement un traitement fongicide. Une intervention ne peut donc être entreprise qu'exceptionnellement au cours de la montaison en cas d'une forte attaque associant oïdium et rhynchosporiose.

RESEAU D'OBSERVATIONS SUR CEREALES

Afin de suivre l'état sanitaire des cultures au niveau régional, un réseau d'observations est mis en place sur les quatre départements bretons par notre service, avec le concours de l'I.T.C.F. et des Chambres d'Agriculture.

A partir des données recueillies, nous ferons régulièrement le point de la situation pour permettre de mieux raisonner les interventions et surtout inciter chacun à surveiller ses parcelles de céréales en période critique.

SITUATION SANITAIRE ACTUELLE

- Blé d'hiver : stade 5 (redressement)

- Maladies du pied : attaques peu nombreuses et de faible intensité

- Pucerons : absents des cultures

.../...

- Orge d'hiver : stade 6 (1er noeud apparent)

  - Rhynchosporiose : attaques d'intensité faible à moyenne sur la plupart des parcelles

  - Nombreux dépérissements provoqués par un excès d'humidité

  - Pucerons : absents des cultures. Faibles niveaux de population sur repousses

CULTURES FRUITIERES

TAVELURE DU POIRIER ET DU POMMIER : Des risques de contamination sont à craindre lors des prochaines pluies. La protection des variétés sensibles doit donc être maintenue en tenant compte de l'action lessivante des pluies, comme nous l'avons mentionné dans notre précédent bulletin, ainsi que du développement foliaire qui va devenir important dès le retour à un temps doux et humide.

CHENILLES DEFOLIATRICES : Des dégâts peuvent intervenir sans tarder. Bien examiner les arbres et, si nécessaire, utiliser de préférence une spécialité à base de Phosalone, efficace également contre les pucerons, et non dangereuse pour les abeilles.

CARENCE EN BORE : Nous arrivons à l'époque où les besoins en bore des arbres fruitiers sont très élevés, le pommier étant l'espèce la plus exigeante. Certaines variétés se montrent particulièrement sensibles au manque de bore, notamment les rouges américaines, Belle de Boskoop, Reinette Clochard, Reine des Reinettes ... Les symptômes de carence en bore apparaissent généralement plus accentués vers la 5ème et 6ème année.

Ce sont les altérations des rameaux et des fruits qui fournissent les indications les plus sûres sur la carence en bore :

- Symptômes visibles sur branches et rameaux

- La "peau de crapaud" : l'écorce devient boursouflée puis prend l'aspect de peau de crapaud. Sous l'écorce, le bois présente des points liégeux noirâtres.
- Dégarnissement des rameaux : au printemps, les bourgeons de la base des rameaux ne débourrent pas.
- L'oeil terminal peut s'annuler : les bourgeons axillaires se développent, formant une touffe de rameaux du type "balai de sorcière".

- Symptômes sur fruits

- Craquelure sur jeunes fruits : à la nouaison, la peau du fruit se durcit et devient rugueuse. Quand le fruit atteint la grosseur d'une noix, il se gerce et se crevasse profondément.
- Russeting : un russeting précoce peut se manifester au cours des printemps secs, notamment sur Golden, Belle de Boskoop, Jonathan.
- Liège interne des fruits : de petites boules de liège se trouvent disséminées à l'intérieur du fruit, jusqu'au centre.

- Remède

- Fumure d'entretien : tous les trois ans, en hiver épandre sur la surface du verger 20 à 25 kg de borate de soude (Borax).
- Fumure de redressement : cette fumure sera réservée aux vergers présentant des symptômes de carence. La dose de borate de soude à apporter sera de 40 kg/ha tous les trois ans.
- Pulvérisations foliaires de bore : lors de la floraison et de la nouaison, les besoins des arbres en bore sont particulièrement élevés et la mobilisation du bore contenu dans le sol ne suffit pas à subvenir aux beoins. Il est alors nécessaire d'alimenter les arbres par des pulvérisations foliaires de pentaborate de soude (Borane, Solubor ...) à la dose de 200 à 250 g/hl, au stade préfloraison, à la chute des pétales et à la nouaison.

P.123

.../...

Dans le cas de forte carence, deux autres pulvérisations sont à réaliser, l'une lorsque les fruits ont la grosseur d'une petite noix, l'autre courant juillet.

Profiter des traitements antiparasitaires pour effectuer ces apports (sauf s'il y avait contre indication pour les spécialités utilisées).

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

MILDIOU SUR POMMES DE TERRE DE PRIMEUR : Un foyer important de Mildiou vient d'être trouvé sur repousses, dans une carrière près du port en eau profonde de Roscoff. L'inoculum y étant abondant, des contaminations peuvent avoir lieu sur les pommes de terre situées en côtières sur cette commune ainsi qu'à St-Pol-de-Léon.

Pour empêcher l'extension de la maladie, effectuer dès à présent un traitement contre le Mildiou dans toutes les côtières où les fanes ont plus de 15 cm de hauteur.

Dans toutes les zones de production de primeurs, il est vivement recommandé de détruire les repousses sur tas de déchets à l'aide d'un défanant.

CULTURES ORNEMENTALES

TORDEUSE DU ROSIER : Dès le développement des premiers rameaux, les chenilles de la tordeuse du rosier peuvent endommager les feuilles qu'elles rongent après les avoir rassemblées à l'aide de fils soyeux.

Il est possible de détruire ces chenilles par des pulvérisations à base de Bromophos (Nexion, Sovi-Nexion, Rhodianex), Dialiphos (Torak), Phosalone (Azofène, Zolone) ..., efficaces aussi contre les pucerons et non dangereux pour les abeilles.

PROTECTION DES ABEILLES

Les produits non dangereux pour les abeilles sont indiqués dans Phytoma de février 1978, page 33. Il est cependant recommandé d'éviter tout traitement pendant les heures les plus chaudes de la journée (butinage intense).

Nous rappelons que les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits :

1°) - sur les arbres fruitiers, ainsi que sur toute culture visitée par les abeilles pendant la floraison

2°) - pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons :

- sur les cultures de céréales, entre l'épiaison et la récolte.
- sur les arbres forestiers ou d'alignement.

Lorsque des plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de produits dangereux pour les abeilles, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

L'Adjoint au Chef de la Circonscription
phytosanitaire "Bretagne",

G. PAITIER.

Dernière note : Bulletin n° 78 du 31 mars 1978

ANNEXE AU BULLETIN N° 79 DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES "BRETAGNE", DU 12 AVRIL 1978

DESHERBAGE DES CEREALES D'HIVER

Choix des produits pour traitements tardifs

(les noms des matières actives commencent par une minuscule
et les spécialités commerciales par une majuscule)

La forte pluviosité de ce printemps a retardé le désherbage de nombreuses parcelles.

Pour les traitements tardifs, les herbicides peuvent être choisis en fonction du fort développement des adventices, plus difficiles à détruire, et de la nature de ces adventices.

1°) - Les folles avoines : Sur blé et orge d'hiver, les produits applicables durant le tallage de la céréale, à base de métoxuron (Dosanex, Savirade, Certosan, Riflex), de chlortoluron (Dicuran, Chlortocide, Gradyx, Trimix, Printan 22 L), d'isoproturon (Tolkan V, Fagal, Printan K) sont à la limite de leur efficacité. Leur emploi ne se justifie encore qu'en présence d'une forte population de folles avoines exerçant une concurrence excessive. Dans ce cas, sur blé, l'emploi de l'Illoxan est intéressant, car il reste efficace sur folles avoines développées (jusqu'au stade 2 talles) et peut s'employer jusqu'en début montaison de la culture. Pour des infestations faibles à moyennes de folles avoines, il est préférable de traiter avec des produits spécifiques des folles avoines : sur blé avec du Suffix 20 (au stade 1 noeud du blé), sur orge d'hiver avec l'Avenge (de mi-tallage à début montaison), sur blé et orge d'hiver avec du Suffix 425 (au stade 1 noeud de la culture).

2°) - Le ray-grass : Cette adventice, très développée, ne sera détruite que partiellement par les produits mis au tallage, à base de métoxuron, de chlortoluron ou d'isoproturon, ainsi que par l'Illoxan. Il sera nécessaire d'utiliser des doses élevées.

3°) - Les autres graminées (Vulpin, paturin, agrostide): Les produits signalés ci-dessus pour la destruction du ray-grass (à l'exception de l'Illoxan) sont efficaces sur ces adventices. On peut aussi utiliser, sur blé tendre, les produits à base de méthabenzthiazuron (Tribunil, Trinoxol triple).

4°) - Les dicotylédones

a) - Les dicotylédones annuelles : Elles sont déjà très développées

Les spécialités associant une hormone et des produits à action de contact (colorants nitrés, ioxynil, bromoxynil) ou du flurenol, de la bentazone, ou de la cyanazine sont aussi à la limite de leur efficacité.

Il sera donc préférable d'utiliser des spécialités associant une hormone et des produits à forte systémie (dicamba, piclorame, TBA, londrel : 3.6.D.C.P.) plus efficaces sur adventices développées. Ces spécialités sont aussi à préférer pour la destruction des rumex.

b) - Les dicotylédones vivaces (liseron, chardon, rumex)

Les herbicides anti-dicotylédones appliqués durant le tallage de la culture ne détruisent que les pieds levés au moment du traitement. Pour contrôler les levées ultérieures, il est parfois nécessaire de réaliser un deuxième traitement durant la montaison de la céréale. Pour ce deuxième traitement, sur liseron, il sera possible d'employer des spécialités à base de MCPA ou de 2.4 D, ou leurs associations avec du MCPP ou du 2.4.D.P, ou avec du 2.4.5.T. Pour les chardons retenir, parmi les associations précédentes, celles apportant du 2.4.D ou du 2.4.5.T. Pour les rumex, on préfèrera les associations contenant du M.C.P.P. ou du 2.4.D.P.

P 124